

# Notes d'un instituteur retraité

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **47 (1918)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041298>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

par son art discret et délicat les cœurs et les volontés, en vue d'y asseoir invinciblement une conviction ferme, proposer les conclusions de piété ainsi que les résolutions de conduite que comporte l'acte de foi final. La leçon curiale ne doit pas demeurer un exercice purement intellectuel ; le sentiment religieux, sous forme de piété virile et franche, le vouloir, sous forme d'application de la doctrine aux circonstances de la vie présente ou future doivent y être systématiquement cultivés.

Déchargé de la préparation préalable, de l'explication du texte et de sa mémorisation, le prêtre peut entrer immédiatement dans cet enseignement oral, qui est de tradition dans l'Eglise, *fides ex auditu*, et qui seul est réellement efficace.

Par ailleurs, le maître ne demeure plus en marge de l'instruction religieuse, puisqu'il la prépare et s'y intéresse, y apporte l'élément concret, facilement prenant et vivant, et les premières explications, celles qui donnent une signification intelligente aux formules un peu abstraites du manuel catéchistique. Il ne demeure pas non plus en marge de la formation morale. Car il peut et doit, car ses leçons de morale se confondent justement avec celles de religion, tirer de sa leçon quelques profitables conseils applicables à la conduite de ses écoliers. Mais il se cantonne, dans ses conclusions, plutôt à l'immédiate réalité scolaire, aux défauts observés, aux actes journaliers, aux habitudes en formation, tandis que le prêtre souligne surtout les directions fondamentales de la vie chrétienne qui doivent informer l'âge adulte.

Cette collaboration, cette distribution du travail est traditionnelle dans notre canton. Elle est sanctionnée par le Règlement général, qui prescrit au maître « d'expliquer les mots et les phrases » du catéchisme et d'en « faire réciter la lettre ». L'expérience séculaire a démontré les bons effets d'une telle entente et collaboration. Il serait imprudent de modifier l'usage coutumier ; les progrès peuvent se réaliser parfaitement, tout en le gardant pieusement tel que nos ancêtres nous l'ont transmis.

E. DÉVAUD.



## Notes d'un instituteur retraité

Il a paru dernièrement un livre intitulé : *Pour les mieux connaître*. Ce livre mériterait d'avoir une bonne place dans la bibliothèque du professeur et de l'instituteur. Il mériterait surtout d'être lu avant de prendre cette place et d'en être retiré de temps en temps pour être relu et consulté. Il est très intéressant, très instructif et très utile. Composé par un éminent médecin fribourgeois, qui manie la plume

avec la même habileté que le bistouri, ce livre est un livre de médecine... pour l'âme.

*Pour les mieux connaître*, c'est-à-dire pour mieux connaître l'Église catholique, ses autorités, sa doctrine, ses usages. Nous voyons, par le titre, que l'ouvrage est écrit surtout pour les non-catholiques qui croient connaître notre religion, mais qu'ils ignorent parfaitement, que d'aucuns même ne connaissent que par cette multitude d'erreurs et de préjugés que ses ennemis ont accumulés contre elle. Le nombre des gens de bonne foi qui se sont laissés prendre aux sophismes de l'erreur est grand ; je dis « de bonne foi », car on ne pourrait en dire autant du nombre beaucoup plus restreint des auteurs et des colporteurs de ces mêmes sophismes.

Mais, ne vous vient-il pas la même idée qu'à moi ? La lecture de cet ouvrage ne serait-elle pas profitable à beaucoup de catholiques ? — Certes oui, même un peu à tout le monde : au bon catholique, toujours heureux de parfaire son instruction et d'être mieux à même de défendre sa religion, au besoin ; à cet autre catholique, connaissant ses devoirs, mais peu au courant de la controverse et qui a certainement souffert quelquefois de ne pouvoir défendre ses convictions, faute d'instruction suffisante ou de présence d'esprit ; aux tièdes et aux lâches, toujours prêts à capituler devant l'ennemi et que, précisément pour cette raison, l'ennemi honore de son mépris ; enfin, à cette triste catégorie de catholiques qui, semblables à des enfants malhonnêtes, se retournent contre leur mère pour lui jeter l'injure. N'ayant jamais bien su leur catéchisme, ils aiment d'autant plus à parler de religion qu'ils la connaissent moins, « usant largement du droit qu'ils ont de n'y comprendre rien », comme disait Louis Veuillot.

L'instituteur ne doit-il pas avoir à cœur d'être, aussi bien et même plus que tout autre, capable de défendre sa croyance religieuse ? Nous le plaindrions s'il pensait le contraire ou même s'il ne s'en souciait pas.

D'ailleurs un vrai éducateur ne doit-il pas posséder une solide instruction religieuse ? Ne doit-il pas savoir réfuter les objections courantes ? Et cela, pour plusieurs raisons : d'abord pour se garantir lui-même contre ses propres doutes. Le démon, votre ennemi, rôde autour de vous comme un lion rugissant, dit saint Pierre..., résistez-lui donc et *demeurez fermes dans la foi* ; puis, pour rendre ses leçons plus intéressantes et plus fructueuses. Dans l'enseignement de la Bible, de l'histoire, des sciences naturelles, etc., le maître n'aura-t-il pas mille occasions de prémunir ses élèves contre tant d'objections qu'ils entendront plus tard et que plusieurs auront déjà entendues ? pour savoir, en société, défendre la vérité, lorsqu'il le faut ; pour éclairer quelqu'un de bonne foi qui vous exprime un doute ou formule une objection ; pour confondre les détracteurs et détruire les effets de leur pernicieuse faconde : c'est la meilleure correction à leur donner, car ils ne redoutent rien tant que d'être au pilori du bec fermé. La présomption ne doit pas porter l'instituteur à croire qu'il en sait assez

en fait d'instruction religieuse. L'expérience se chargerait de lui prouver souvent le contraire.

*Pour les mieux connaître* est un ouvrage qui peut rendre de grands services sous ce rapport. Valeur des arguments, questions historiques, philosophiques et scientifiques, qualités littéraires, tout procure un réel plaisir à parcourir les pages de ce livre, où l'esprit est au service de la science et où, bien que la réfutation des objections soit assaisonnée çà et là de quelques grains de sel, ne se départ jamais de la plus grande bienveillance pour l'adversaire. On sent que l'auteur a éprouvé le besoin de dire ce qu'il avait à cœur, mû par l'amour de la vérité et par amour pour ceux qui ne *la* possèdent pas.

Mais pourquoi ne citez-vous pas le nom de l'auteur ? me direz-vous. Je veux bien vous le dire, si vous ne le savez pas déjà. Ce n'est, certes, pas un secret : les journaux en ont parlé et c'est même dans la correspondance d'un grand journal protestant que j'ai lu l'éloge du livre et de son auteur. M. le Dr Clément. B. M.



## A propos des conférences régionales

Le règlement général des écoles primaires, après avoir, en application de la loi, rappelé le principe de l'obligation pour les membres du corps enseignant de prendre part à des conférences organisées par l'inspecteur scolaire, assigne à celles-ci deux formes principales d'activité : étudier et discuter les diverses questions se rapportant à l'instruction et à l'éducation de l'enfance ; soumettre à l'épreuve de l'expérience les méthodes et les procédés qui paraissent les plus propres à atteindre le but que poursuit l'école. Les conférences dites régionales sont celles qui procurent à l'instituteur la meilleure occasion de former son jugement pédagogique et de résoudre avec succès les difficultés qui risquent chaque jour de paralyser ses efforts les plus appréciables. Les leçons d'application, suivies d'exercices d'adaptation à l'esprit de l'enfant, constituent le plat de résistance du menu pédagogique de ces séances d'ordre essentiellement pratique.

Pour donner à ces conférences toute l'importance qui leur revient et en faire découler l'utilité désirable, il importe de déterminer les conditions les plus rationnelles de leur organisation. C'est pour mieux réaliser cette fin que les inspecteurs du canton de Fribourg ont eu l'heureuse idée de consacrer désormais une de leurs réunions périodiques à l'organisation des conférences partielles du corps enseignant. Le 28 janvier dernier, le corps inspectoral au complet assistait, communément avec les instituteurs du cercle régional de Prez, à une séance pédagogique fixée à Cottens par les soins de M. Risse, le jeune